Image not found or type unknown

Moto garée en zone commune

Par **Kitor**, le **23/03/2010** à **20:38**

Bonjour,

Je suis locataire dans une copropriété comportant 3 appartements. Nous disposons d'une entrée (porche) donnant sur le jardin commun. La partie porche et jardin appartient à un voisin et à moi. Le dernier voisin possède simplement un droit de passage sur le jardin pour se rendre à son domicile.

Je viens de m'offrir récemment une moto, et j'aurai voulu savoir si j'avais le droit de la stationner dans l'entrée (porche) sans que ça n'obstrue le passage.

Merci d'avance,

Cordialement, Mathieu M.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés